TARIFS 2011

du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

SEJOUR EDUCATIF A L'ECOGITE DU LOUBATAS

FORFAIT 5 JOURS*

comprenant

- Les animations (programme adapté selon vos projets):
  Environnement, énergie, éco-construction…
  Alimentation (préparation des repas avec le cuisinier, fabrication de pain, pizzas…)
- L'hébergement et les repas biologiques

Pour les écoles primaires, maternelles ou groupe d'enfants

- **Tarif par enfant pour 5 jours : 217 €**

Inclus la gratuité pour 2 encadrants (si plus, facturé)

Pour les collèges et lycées ou groupe d'enfants de + de 12 ans

- **Tarif par élève pour 5 jours : 261 €**

Inclus la gratuité pour 3 encadrants (si plus, facturé)

**non inclus dans le forfait : les veillées (110 €), le matériel de construction, l'adhésion à l'association (20 €)*

FORFAIT 3 JOURS*

comprenant

- Les animations (programme adapté selon vos projets): Environnement, énergie, éco-construction…
- L'hébergement et les repas biologiques

Pour les écoles maternelles uniquement

- **Tarif par enfant pour 3 jours : 115 €**

Inclus la gratuité pour 2 encadrants (si plus, facturé)

Pour les collèges et lycées

- **Tarif par élève pour 3 jours : 157 €**

Inclus la gratuité pour 3 encadrants (si plus, facturé)

**non inclus dans le forfait : les veillées (110 €), le matériel de construction, l'adhésion à l'association (20 €)*

ANIMATION (hors séjour)

Un animateur spécialisé en éducation à l'environnement

- **une journée : 240 €**
- **une demi-journée : 160 €**

Contact et devis : Delphine Loiseau

Tél. 04 42 67 06 70 – info@loubatas.org

Le Loubatas - C.P.I.F.P.
17 chemin neuf, BP 16, 13860 Peyrolles-en-Provence
Tél. 04 42 67 06 70 – Fax. 04 42 57 71 25
www.loubatas.org

Association d'éducation à l'environnement
Siret n° 339 542 763 00026 – A.P.E. n° 9499Z. Agréée Environnement – Centre d'accueil agréé Jeunesse et Sports n° 013.074.1005-Education nationale **DIOS n° 98/0900/80** et Gite de France (Mars 1998)
Agrément Jeunesse et Education Populaire n° 13-04-JEP-035 – Organisme de formation n° 93130442313.